

# Faen infos

## Évaluation des enseignants

Un dossier révélateur de l'état des relations sociales à l'Éducation nationale...

On se souvient de la découverte, par une dépêche de presse en novembre 2011, du **projet ministériel de modification de l'évaluation des enseignants conduit en catimini**.

Après avoir fait semblant de temporiser, en reculant la date d'application d'un an devant la vive réaction des syndicats et la mobilisation des personnels, après la parodie de concertation à laquelle s'est prêté le SGEN – CFDT, le ministre tente, une fois de plus le **passage en force**.

En effet, les élus au CT ministériel ont eu la surprise de constater que l'examen du projet de décret figurait à l'ordre du jour de la réunion du jeudi 8 mars.

Et comme à son habitude, le ministère glisse, dans la dernière version du projet, de nouvelles **dispositions défavorables aux personnels**.

Ainsi, alors que les premiers projets évoquaient la possibilité d'accélération de carrière de certains enseignants par rapport aux durées de référence, la mouture finale prévoit maintenant la **possibilité pour l'administration de ralentir la carrière** d'autres enseignants.

**Donc un projet encore moins acceptable.**

Réunies en interfédérale le 5 mars, les fédérations FAEN, FSU, UNSA-Education, FO, SUD, CGT-Educ'action ont décidé de demander le **retrait du projet de décret**. Afin de marquer leur mécontentement devant l'entêtement du ministère, elles ont **boycotté la réunion du CT ministériel**. Faute de quorum, le ministère devra convoquer une nouvelle fois le CT ministériel.

Le SGEN-CFDT a décidé de se désolidariser de la position des autres fédérations afin de proposer des amendements au projet ministériel.

La FAEN rappelle **son hostilité à l'évaluation par le seul chef d'établissement et son attachement à la double évaluation** : inspecteur pour la partie pédagogique et chef d'établissement pour la partie plus administrative et vie de l'établissement.

Un communiqué a été adressé à la presse jeudi 8 mars au matin.

## Dialogue social



La séance de négociations sur la modernisation du dialogue social et des Instances Représentatives du Personnel prévue le mercredi 29 février 2012 a été finalement annulée.

Cette séance devait être l'occasion pour la délégation patronale de se prononcer sur le travail intersyndical constituant une nouvelle grille d'information des IRP.

La modernisation du dialogue social, c'est pas de dialogue du tout!

## Taux d'emploi des personnes handicapées

Dans une note publiée le 16 février 2012, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique indique que le **taux moyen de travailleurs handicapés dans les trois fonctions publiques était de 4,22% au 1er janvier 2010**.



La fonction publique territoriale est celle qui emploie le plus de travailleurs handicapés (5,1%). Vient ensuite la fonction publique hospitalière avec 4,99%. **La fonction publique de l'État n'emploie, elle, que 3,31% de travailleurs handicapés.**

Il est urgent que la fonction publique en général améliore nettement ses taux d'emploi de personnes handicapées pour se mettre en accord avec **la loi qui fixe à 6% l'obligation de taux d'emploi de personnes handicapées** dans le secteur public d'ici la fin de l'année 2012...

## Système éducatif

Le collectif « L'éducation est notre avenir », qui regroupe **25 organisations**, dont la FAEN, demande dans une déclaration, « le rejet des suppressions de postes », « un collectif budgétaire permettant des mesures d'urgence dès la rentrée 2012 », « une loi d'orientation et de programmation pour une politique scolaire et universitaire radicalement nouvelle » et « l'ouverture d'un véritable dialogue social ».

Vous trouverez **ci-contre l'intégralité du texte de la déclaration.**



### Déclaration du collectif « l'éducation est notre avenir »

#### Système éducatif :

*pour un collectif budgétaire pour la rentrée 2012  
pour une loi d'orientation et de programmation*



La déclinaison des suppressions massives de postes dans les écoles, collèges et lycées -notamment professionnels- pour la rentrée 2012 est maintenant connue : partout elle se traduit par de nouvelles dégradations des conditions d'apprentissage des élèves et de travail pour les enseignants. Partout les dispositifs mis en oeuvre pour faire réussir les élèves sont mis à mal. Partout ce sont les élèves les plus défavorisés qui en paieront le prix fort, alors que jamais les inégalités n'ont été aussi élevées.

Ces suppressions interviennent de plus dans un contexte où c'est l'ensemble de la politique éducative (contenus d'enseignement, évaluations, organisation du système, formation des enseignants...) qui aggrave la situation de l'Ecole.

Mais cette politique se heurte à une montée importante des mobilisations et le début de 2012 est marqué par des initiatives revendicatives multiples rassemblant très souvent personnels, parents et lycéens (occupations, rassemblements, nuits des écoles, opérations "coeurs rouges" et autres "coups de froid sur l'éducation", délégations, conférences de presse, grèves, manifestations, vote contre les DHG dans les conseils d'administration des collèges et lycées, refus collectif des heures supplémentaires, organisation de contre-CDEN ou de comités de Salut public...). Elles traduisent le refus de toute la communauté éducative d'une politique de régression pour les élèves et pour le système éducatif et l'exigence de remise en cause de différentes réformes mises en place pendant le quinquennat qui s'achève.

Les organisations réunies dans « le collectif l'éducation est notre avenir » appellent à poursuivre et amplifier les mobilisations notamment contre les suppressions de postes en 1<sup>er</sup> et second degré, les gels de postes dans les universités, la destruction des RASED et de dispositifs pédagogiques alternatifs, l'imposition d'heures supplémentaires aux enseignants, la dégradation des conditions de travail, cela en s'efforçant de construire des centralisations départementales sous des formes à décider localement. Il est indispensable d'interpeller les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale, les Recteurs, le Ministre et les élus, notamment députés et sénateurs ainsi que les candidates et candidats qui briguent les suffrages des citoyens-es.

#### Il s'agit de peser pour :

- le rejet des suppressions de postes,
- un collectif budgétaire permettant des mesures d'urgence dès la rentrée 2012,
- une loi d'orientation et de programmation pour une politique scolaire et universitaire radicalement nouvelle,
- l'ouverture d'un véritable dialogue social.

## Salaire des enseignants

Selon le rapport de la commission européenne « Éléments clés sur l'éducation en Europe 2012 », dans tous les pays européens, **à l'exception de la Grèce et de la France, les salaires statutaires en prix constants ont progressé pendant les dix dernières années**, aussi bien dans le premier que dans le second degré et dans 20 pays, une augmentation de 20% des salaires en valeur absolue y a été enregistrée.

Au Danemark (dans le premier degré), en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Autriche, au Portugal, en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni, les salaires des



enseignants ont permis à ces derniers de **conserver un pouvoir d'achat similaire à celui qu'ils avaient en 2000.**

Pour un bon nombre de pays, un effort considérable a été fait pour **maintenir les salaires des enseignants au moins à leur niveau de 2009.** Ainsi, au Royaume-Uni, le salaire des enseignants a progressé de 2,3% en 2009-2010 et en 2010-2011, malgré le gel des salaires en vigueur dans d'autres secteurs publics.

En Lituanie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, le **salaire statutaire maximum est supérieur de 70% à 90% au salaire minimum** et les enseignants peuvent atteindre ce niveau de salaire après seulement 10 à 15 ans d'expérience.

Édifiant!